

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



NEWSLETTER

N° 174
Juillet 2015

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu

RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté dix nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Métier OPC

Chris BIOT
Carine BISENIUS
Jérôme BLONDEL
Marc DA CANAL
Michaela FLAMINI
Carole MACULAN

Surveillance des marchés d'actifs financiers

Claudio ORLANDO

On-site inspection

Axel PERIN

Surveillance des entreprises d'investissement

Céline CHAPELOT

Supervision de la profession de l'audit

Olivier LEONARD

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 604 agents, dont 314 hommes et 290 femmes au 8 juillet 2015.

ACTUALITE

■ PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CSSF EN ANGLAIS

La CSSF a publié son rapport annuel 2014 en anglais. Le document est disponible en version intégrale ou par chapitre sur notre site Internet à l'adresse : <http://www.cssf.lu/en/documentation/publications/annual-reports/news-cat/530/>.

AVERTISSEMENTS

■ AVERTISSEMENTS DU 16 JUILLET 2015

Deux avertissements ont été publiés par la CSSF le 16 juillet 2015 à l'adresse :

<http://www.cssf.lu/consommateur/avertissements/news-cat/90/>

■ AVERTISSEMENTS PUBLIES PAR L'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal

REGLEMENTATION NATIONALE

■ CIRCULAIRE CSSF 15/617

Futur fonds de résolution national – Exigences d'information aux fins du calcul de la contribution pour 2015 conformément aux articles 14 et 20 du règlement délégué (UE) 2015/63 de la Commission

L'objet de la circulaire est de collecter les données requises afin de calculer la contribution annuelle à payer par chaque établissement de crédit en 2015.

■ CIRCULAIRE CSSF 15/616

Déclarations du GAFI concernant

- 1) les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme présente des déficiences substantielles et stratégiques ;**
- 2) les juridictions dont les progrès ont été jugés insuffisants ;**
- 3) les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'est pas satisfaisant.**

L'objet de la circulaire est d'informer les personnes concernées des déclarations du GAFI émises lors de sa réunion plénière de juin 2015 et qui portaient sur : les juridictions présentant des défaillances substantielles et stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et qui font l'objet d'un appel du GAFI à ses membres et aux autres juridictions à appliquer des contre-mesures, les juridictions dont les progrès ont été jugés insuffisants et les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'est pas satisfaisant.

SANCTIONS

■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Conformément à l'article 148 (1) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, la CSSF a infligé une amende d'ordre à l'encontre d'une personne physique pour transmission de déclaration sur l'honneur incomplète.

COMMUNIQUES

■ SQUEEZE-OUT PROCEDURE ON THE SHARES OF METRO INTERNATIONAL S.A. UNDER THE SQUEEZE-OUT/SELL-OUT LAW

Communiqué de presse 15/31 du 6 juillet 2015 (uniquement en anglais)

This press release follows "**press release 15/26**" published by the CSSF on 18 June 2015. It concerns the mandatory squeeze-out procedure initiated by Kinnevik Media Holding AB (hereafter, the "**Majority Shareholder**") on the class A and B shares of Metro International S.A. (hereafter, the "**Company**"). This mandatory squeeze-out procedure is governed by the provisions of the law of 21 July 2012 on mandatory squeeze-out and sell-out of securities of companies currently admitted or previously admitted to trading on a regulated market or having been offered to the public (hereafter the "**Squeeze-Out/Sell-Out Law**" or the "**Law**").

Considering that, in accordance with the provisions of Article 4(6) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law, at least one shareholder holding class A and B shares of the Company has validly informed the CSSF of its opposition to the mandatory squeeze-out project of the Majority Shareholder, the CSSF has requested the Company to propose five experts fulfilling each the requirements of paragraph (5), subparagraph 3 of Article 4 of the Law. In accordance with Article 4(7) of the Law, the CSSF will appoint one of the proposed experts to submit a second valuation report of the

Commission de Surveillance du Secteur Financier

securities concerned by the opposition. This second valuation report will be made public and communicated according to the terms laid down in Article 4(7) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law.

In accordance with Article 4(7) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law, the CSSF will decide on the price to be paid by the Majority Shareholder within three months of receipt of the second valuation report.

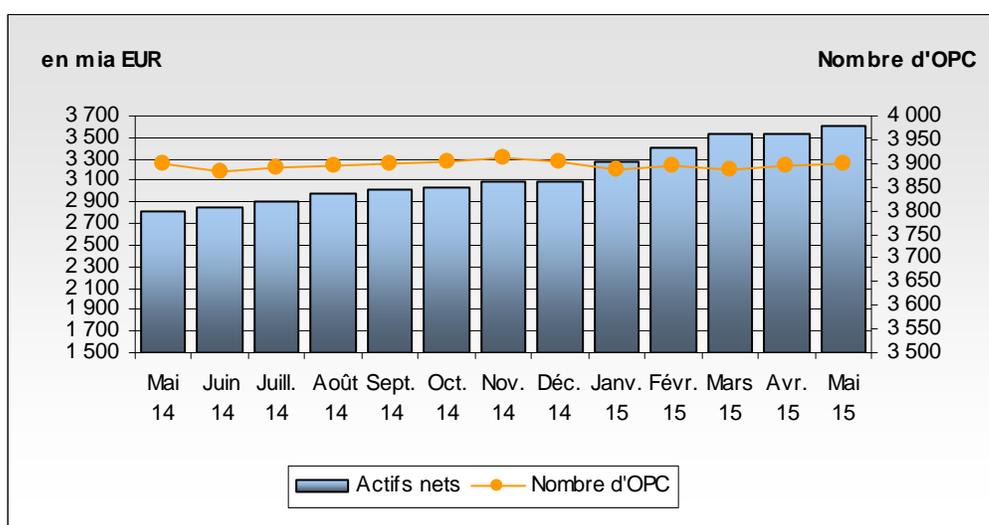
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISÉS A LA FIN DU MOIS DE MAI 2015

Communiqué de presse 15/30 du 2 juillet 2015

I. Situation globale

Au 31 mai 2015, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 3.601,525 milliards contre EUR 3.538,586 milliards au 30 avril 2015, soit une augmentation de 1,78% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 27,90%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de mai une variation positive se chiffrant à EUR 62,939 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 31,249 milliards (+0,88%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 31,690 milliards (+0,90%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.901 par rapport à 3.894 le mois précédent. 2.535 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.632 compartiments. En y ajoutant les 1.366 entités à structure classique, au total 13.998 unités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC et FIS luxembourgeois (ci-après OPC) et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de mai :

Les différentes catégories d'OPC à actions ont connu des développements divergents sur le mois sous revue.

Au niveau des pays développés, les catégories d'OPC à actions européennes, américaines et japonaises ont clôturé le mois en territoire positif. La catégorie d'OPC à actions européennes, malgré la situation en Grèce, a pu clôturer en hausse sous l'effet notamment de bons résultats des entreprises européennes, de la dépréciation de l'EUR, d'un environnement de taux d'intérêts bas ainsi que d'un renversement de tendance des prix pétroliers. Des données conjoncturelles plus favorables aux Etats-Unis sont à l'origine des gains de cours de la catégorie d'OPC à actions des Etats-Unis qui furent accentués par l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR. La catégorie d'OPC à actions japonaises de son côté a continué à réaliser une performance positive sous l'effet des bonnes données de croissance au Japon et de la faiblesse du YEN favorisant toujours les exportations japonaises.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Concernant les pays émergents, la catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est a baissé, principalement en raison de la récession en Russie qui perdure dans un contexte de baisse des prix pétroliers, de la dépréciation du rouble et de l'apparition de nouvelles tensions géopolitiques. Si la catégorie d'OPC à actions d'Asie, nonobstant des développements non homogènes dans la région, s'est globalement appréciée en valeur, la catégorie d'OPC à actions d'Amérique Latine a continué à afficher des pertes de cours en raison des problèmes structurels de quelques pays de la région.

Au mois de mai, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à actions au mois de mai 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Actions marché global	1,58%	0,17%
Actions européennes	2,53%	1,77%
Actions américaines	3,06%	0,21%
Actions japonaises	3,32%	1,80%
Actions Europe de l'Est	-1,30%	-0,15%
Actions Asie	1,58%	-0,08%
Actions Amérique latine	-3,67%	-1,85%
Actions autres	0,73%	0,78%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

Au niveau des obligations d'Etat libellées en EUR, les rendements ont affiché un mouvement haussier dans un contexte de volatilité accrue des marchés de la dette souveraine de la zone euro. Face à cette situation, la déclaration de la Banque centrale européenne d'accélérer le rythme des rachats d'actifs en mai et juin, a atténué ce mouvement. Les obligations privées, suite aux bons résultats des entreprises européennes, n'ont connu qu'une légère remontée des rendements. En somme, la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a connu une baisse des cours pour la période sous revue.

Concernant la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD, face aux attentes des investisseurs d'une remontée des taux directeurs par la Banque centrale américaine, les rendements ont augmenté se traduisant par une baisse des cours des obligations. Cette baisse de cours a cependant été compensée par l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR.

La catégorie d'OPC à obligations de pays émergents, malgré une légère augmentation des primes de risque, a pu clôturer en hausse, sous l'effet principalement d'une appréciation des principales devises de ces pays.

Au mois de mai, les catégories d'OPC à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de mai 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Marché monétaire en EUR	-0,01%	-4,08%
Marché monétaire en USD	2,24%	-0,14%
Marché monétaire marché global	0,42%	1,39%
Obligations libellées en EUR	-1,02%	0,01%
Obligations libellées en USD	0,77%	1,42%
Obligations marché global	0,20%	1,31%
Obligations marchés émergents	0,53%	0,78%
Obligations High Yield	0,99%	0,65%
Autres	0,46%	1,04%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

Commission de Surveillance du Secteur Financier

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de mai 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
OPC diversifiés	0,53%	1,38%
Fonds de Fonds	0,08%	1,63%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la Loi de 2010 et des FIS selon la Loi de 2007

	OPCVM PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €
31/03/2013	1 806	2 038,580 €	543	199,556 €	1 505	290,784 €	3 854	2 528,920 €
30/04/2013	1 818	2 068,815 €	542	201,405 €	1 511	295,036 €	3 871	2 565,256 €
31/05/2013	1 817	2 086,281 €	541	202,228 €	1 526	295,590 €	3 884	2 584,099 €
30/06/2013	1 815	2 004,275 €	541	197,248 €	1 534	285,061 €	3 890	2 486,584 €
31/07/2013	1 804	2 038,269 €	543	197,344 €	1 537	287,573 €	3 884	2 523,186 €
31/08/2013	1 806	2 014,560 €	539	195,894 €	1 549	288,385 €	3 894	2 498,839 €
30/09/2013	1 807	2 047,112 €	534	195,663 €	1 543	296,425 €	3 884	2 539,200 €
31/10/2013	1 806	2 089,408 €	529	194,796 €	1 555	305,924 €	3 890	2 590,128 €
30/11/2013	1 815	2 107,898 €	526	191,211 €	1 562	308,619 €	3 903	2 607,728 €
31/12/2013	1 817	2 121,458 €	523	187,380 €	1 562	306,525 €	3 902	2 615,363 €
31/01/2014	1 817	2 128,746 €	518	186,766 €	1 550	308,324 €	3 885	2 623,836 €
28/02/2014	1 823	2 182,477 €	515	186,477 €	1 543	310,557 €	3 881	2 679,511 €
31/03/2014	1 824	2 216,005 €	510	181,493 €	1 551	311,703 €	3 885	2 709,201 €
30/04/2014	1 831	2 250,792 €	509	179,885 €	1 558	311,531 €	3 898	2 742,208 €
31/05/2014	1 829	2 318,076 €	502	181,248 €	1 569	316,545 €	3 900	2 815,869 €
30/06/2014	1 824	2 355,462 €	490	179,083 €	1 570	320,095 €	3 884	2 854,640 €
31/07/2014	1 868	2 405,883 €	452	170,630 €	1 571	327,623 €	3 891	2 904,136 €
31/08/2014	1 884	2 461,916 €	446	171,092 €	1 566	337,512 €	3 896	2 970,520 €
30/09/2014	1 887	2 497,035 €	441	172,581 €	1 572	337,146 €	3 900	3 006,762 €
31/10/2014	1 883	2 525,079 €	436	169,371 €	1 585	340,008 €	3 904	3 034,458 €
30/11/2014	1 895	2 567,847 €	433	169,526 €	1 585	345,981 €	3 913	3 083,354 €
31/12/2014	1 893	2 578,423 €	422	168,915 €	1 590	347,649 €	3 905	3 094,987 €
31/01/2015	1 896	2 734,590 €	412	178,286 €	1 577	364,137 €	3 885	3 277,013 €
28/02/2015	1 896	2 851,312 €	409	181,463 €	1 588	371,091 €	3 893	3 403,866 €
31/03/2015	1 891	2 955,916 €	405	186,664 €	1 592	382,213 €	3 888	3 524,793 €
30/04/2015	1 895	2 970,878 €	403	185,177 €	1 596	382,531 €	3 894	3 538,586 €
31/05/2015	1 900	3 027,262 €	401	187,084 €	1 600	387,179 €	3 901	3 601,525 €

Durant le mois de mai, les vingt organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- AFRICAN ALLIANCE SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

- AVALORN, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 - BCVS / WKB (LU) FUNDS, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg
 - CATHAY UCITS FUND, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
 - HARNESS INVESTMENT FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - SEVEN UCITS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 - STERLING RIDGE UCITS FUND, 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg
 - TWENTY FIRST CAPITAL LUXEMBOURG SICAV, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 - YELLOW FUNDS SICAV, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- 2) FIS :**
- AQUILA CAPITAL EUROPEAN HYDROPOWER FUND S.A., SICAV-SIF, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
 - CAPE CAPITAL SICAV-SIF, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 - CFG PATRIMOINE, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 - DEDICATED MAP PORTLAND HILL FUND, 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
 - GLOBAL AIFM PLATFORM SICAV-SIF, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 - PRIME CAPITAL DEBT SCS, SICAV-FIS, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
 - RUTHENIUM FUND S.A., SICAV-SIF, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - S.U.P. SCORPIO SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
 - TIMBERCREEK VALUE ADD FUND S.C.S. SICAV-SIF, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - VALIANCE LIFE SCIENCES GROWTH INVESTMENT SICAV-SIF, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - VKD INVEST SICAV-SIF SCA, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Les treize organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de mai :

- 1) OPCVM partie I Loi 2010 :**
- DWS EMERGING MARKETS CORPORATES 2015, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - JEFFERIES UMBRELLA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
 - SWEDBANK ROBUR INTERNATIONAL II, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
 - VR EXKLUSIV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
 - WILLIAM BLAIR FCP, 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg
- 2) OPC partie II Loi 2010 :**
- PEGASE INVESTMENT, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- 3) FIS :**
- APEX TACTICAL ALLOCATION FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 - EUR GOV BONDS OPPORTUNITIES FUND S.A., SICAV-FIS, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - L14 FCP SPECIALIZED INVESTMENT FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
 - MV GERMAN HOSPITALITY FUND SICAV-FIS, 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg
 - PRO PERFORMANCE SICAV-FIS, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
 - SIFTER FUND II, SICAV-FIS S.A., 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
 - VBMH-STRATEGIE, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

■ SUSPENSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR RAPPORT A LA SITUATION EN GRECE (II)

Communiqué de presse 15/29 du 1er juillet 2015

Suite au communiqué de presse 15/28 du 30 juin 2015, la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) a exigé la suspension, avec effet immédiat, de la négociation des instruments financiers émis par :

- ABG FINANCE INTERNATIONAL PLC
- ALPHA CREDIT GROUP PLC
- ALPHA GROUP JERSEY LIMITED
- ERB HELLAS (CAYMAN ISLANDS) LIMITED
- ERB HELLAS FUNDING LIMITED
- ERB HELLAS PLC
- FRIGOGLASS FINANCE B.V.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

- HELLENIC PETROLEUM FINANCE PLC
- INTRALOT CAPITAL LUXEMBOURG S.A.
- INTRALOT FINANCE LUXEMBOURG S.A.
- MOTOR OIL FINANCE PLC
- NBG FINANCE (DOLLAR) PLC
- NBG FINANCE (STERLING) PLC
- NBG FINANCE PLC
- OTE PLC
- PIRAEUS GROUP CAPITAL LIMITED
- PIRAEUS GROUP FINANCE PLC
- TITAN GLOBAL FINANCE PLC

sur les marchés réglementés de la Bourse de Luxembourg.

■ SUSPENSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR RAPPORT A LA SITUATION EN GRECE

Communiqué de presse 15/28 du 30 juin 2015

Suite à une décision de la Hellenic Capital Market Commission (HCMC), l'autorité compétente de la Grèce, de suspendre la négociation des titres (y compris les obligations du gouvernement grec) cotés sur le marché réglementé ATHEX, le système multilatéral de négociation « EN.A. » (Alternative Market of the Athens Exchange), de même que le marché secondaire électronique « HDAT » ainsi que tous les instruments y relatifs, la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) a exigé, ce matin, la suspension, avec effet immédiat, de la négociation des instruments financiers émis par :

- ALPHA BANK AE
- EUROBANK ERGASIAS S.A.
- GREECE (THE HELLENIC REPUBLIC)
- HELLENIC RAILWAYS
- NATIONAL BANK OF GREECE S.A.
- NATIONAL BANK OF GREECE FUNDING LIMITED
- PIRAEUS BANK S.A.

sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

■ 15TH MEETING OF THE EUROPEAN AUDIT INSPECTION GROUP - AUDIT REGULATORS EXTEND CO-OPERATION ACROSS EUROPE

Communiqué de presse 15/27 du 25 juin 2015 (uniquement en anglais)

The 15th plenary meeting of the European Audit Inspection Group (EAIG) was hosted by the Polish Audit Oversight Commission in Warsaw on June 23 and 24 2015. The meeting was chaired by the UK's Financial Reporting Council (FRC). Matters discussed included information sharing on topics relevant to the 2014 Audit Directive and Regulation; an analysis of findings from the EAIG database of inspection findings related to the quality control of audits and audit firms and an update on the extension of the Common Audit Inspection Methodology (CAIM) to certain aspects of audit engagement reviews. A meeting was also held with the European leadership of Deloitte.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

The EAIG provides a pan-European platform for cooperation among audit regulators. The primary purpose of the EAIG is to create awareness of important issues and promote cooperation and consistency amongst European audit regulators on inspections. The group shares inspection practices and findings amongst its members and facilitates discussions on topics related to audit inspections with third parties, such as the audit standard setters (IAASB/IESBA boards) and the audit profession. The European Commission attends the EAIG meetings as an observer, except for those parts where confidential supervisory information is discussed.

Topics relevant to the 2014 Audit Directive and Regulation

Members discussed various topics relating to the new Audit Directive and Regulation, notably the role of Audit Committees and joint audit.

European Database on Audit Inspection Findings

The EAIG maintains a non-public database, which contains inspection findings in relation to the largest European networks of audit firms. The database is used by the EAIG to identify common issues in relation to particular networks or the application of particular standards by audit firms in practice. This contributes to the on-going dialogue of the EAIG with the audit networks and the audit standard setters. At this meeting an analysis of findings related to ISA220 and ISQC1 was presented to the membership, together with potential root causes.

EAIG Common Audit Inspection Methodology (CAIM)

In November 2014, the EAIG members adopted the first suite of common work programmes for the inspection of firms' internal quality control procedures. These work programmes, which have been developed on the basis of the EU Directive on Statutory Audit and the International Standard for Quality Control, will contribute to the harmonization of the inspections of audit firms across Europe.

EAIG members will now develop common work programmes on selected areas of audit engagement reviews.

Meeting with the European leadership of Deloitte

The EAIG members met with representatives of Deloitte to discuss matters relevant to Deloitte's member firms within Europe. The meeting was the fourth of a series of meetings with the largest audit networks. The focus of this meeting was Deloitte's approach to maintaining and improving the quality of their audits.

Way forward

The next meeting of the EAIG will take place in October 2015 in Malta at the invitation of the Quality Assurance Unit of the Maltese Accountancy Board. At this meeting, discussions will be held with representatives of the IAASB and IESBA boards.

Further information about the EAIG can be found on its website (www.eaigweb.org).

For further information about this press release, please contact

Mrs Agathe Pignon

Deputy Head of the department Public Oversight of the audit profession

Phone : +352 26 25 15 71

E-mail : agathe.pignon@cssf.lu

■ SQUEEZE-OUT PROCEDURE ON THE SHARES OF METRO INTERNATIONAL S.A UNDER THE SQUEEZE-OUT/SELL-OUT LAW

Communiqué de presse 15/26 du 18 juin 2015 (uniquement en anglais)

This press release concerns the mandatory squeeze-out procedure initiated by Kinnevik Media Holding AB (hereafter, the "Majority Shareholder") on the class A and B shares of Metro International S.A. (hereafter, the "Company"). This mandatory squeeze-out procedure is governed by the provisions of the law of 21 July 2012 on mandatory squeeze-out

Commission de Surveillance du Secteur Financier

and sell-out of securities of companies currently admitted or previously admitted to trading on a regulated market or having been offered to the public (hereafter the “**Squeeze-Out/Sell-Out Law**”).

On 22 April 2015, the Majority Shareholder published its decision to exercise its right of mandatory squeeze-out on the class A and class B shares of the Company in accordance with Article 4(3) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law.

On 4 May 2015, the Majority Shareholder published, in accordance with Article 4(5) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law, the proposed prices of SEK 0.90 per class A share and SEK 0.94 per class B share of the Company as well as a valuation report prepared by KPMG Luxembourg, société cooperative, concerning these securities. In accordance with Article 4 (6) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law, the Company’s shareholders were allowed to file an opposition to the Majority Shareholder squeeze-out project within one month as from the date where the abovementioned proposed price was made public, such period closing on 4 June 2015 (hereafter, the “**Opposition Period**”).

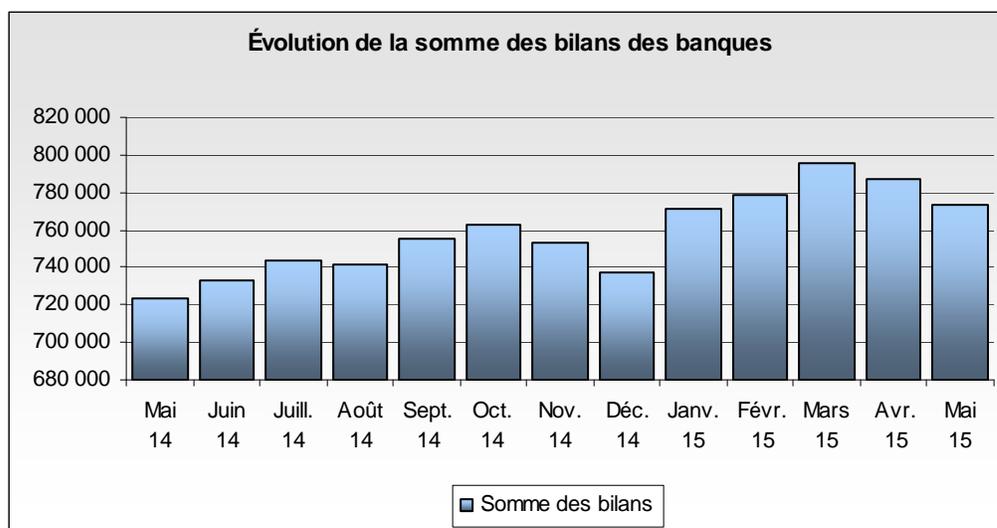
The CSSF has received at least one opposition in relation to the Majority Shareholder squeeze out project that were made during the Opposition Period.

The CSSF is currently reviewing the aforementioned oppositions and reminds the Company’s shareholders that in accordance with Article 4(7) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law, the CSSF shall decide on the price to be paid by the majority shareholder within three months from the expiry of the Opposition Period or, in case where the CSSF would require a second valuation report, within three months following receipt of this second report.

STATISTIQUES

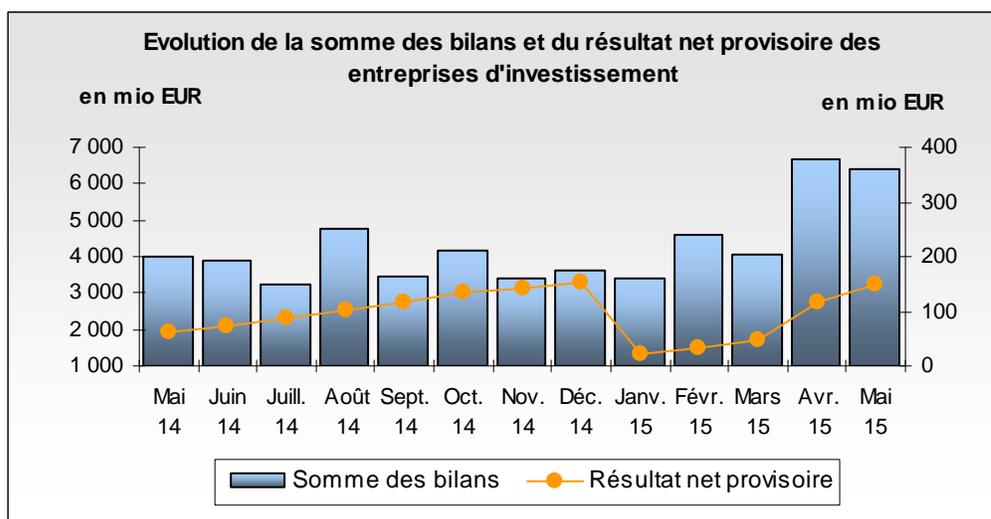
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 mai 2015 en baisse



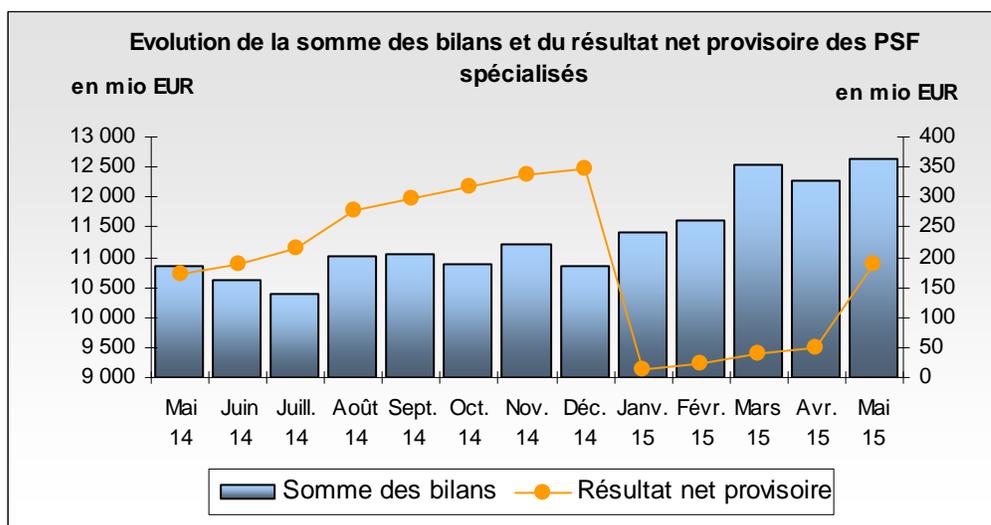
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 mai 2015 en baisse



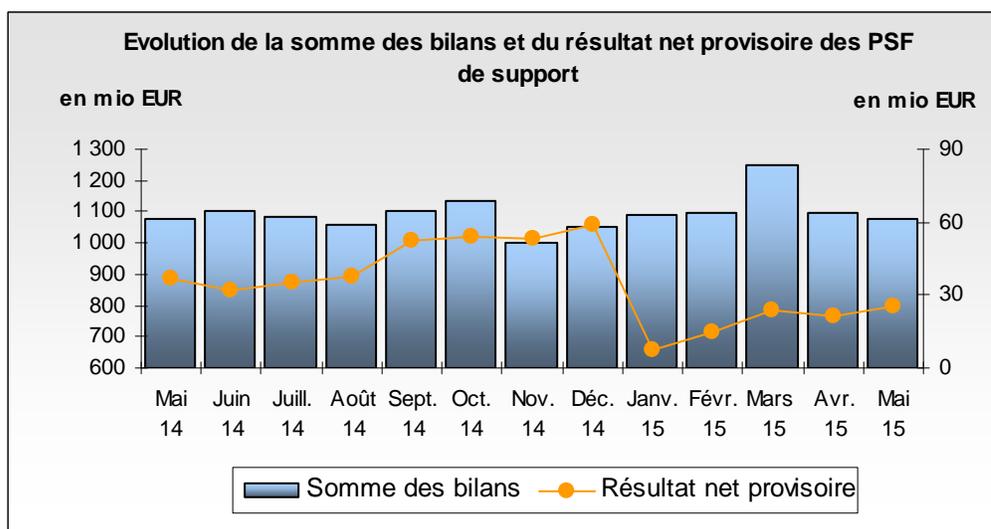
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 mai 2015 en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 mai 2015 en baisse



■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les **SICAR** suivantes ont été **inscrites** sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PARTNERS GROUP REAL ESTATE 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Les SICAR suivantes ont été **radiées** de la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- GAYNOR INVESTMENTS S.C.A. SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- VENCORP S.C.A. SICAR, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Au 8 juillet 2015, le nombre de SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à **292 unités**.

■ FONDS DE PENSION

Au 9 juillet 2015, **14 fonds de pension** sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient **inscrits** sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, **17 professionnels** étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

■ ORGANISMES DE TITRISATION

Depuis la publication de la dernière Newsletter, l'**organisme de titrisation** suivant a été **inscrit** sur la liste officielle des organismes de titrisation agréés régis par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation :

- CROSSEND SECURITIES SA, 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **33 unités** au 8 juillet 2015.

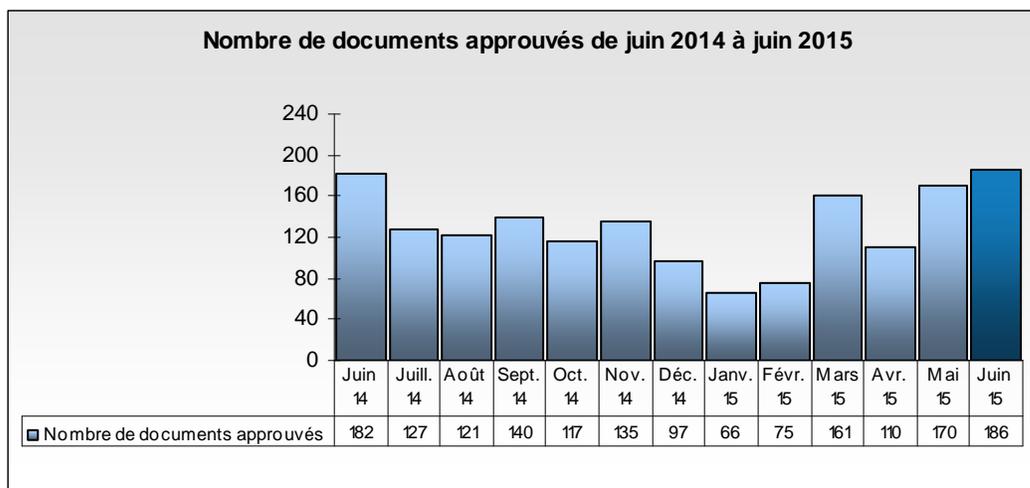
Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 juin 2015, **65 cabinets de révision agréés** et **250 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **47 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois de juin 2015, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 186 documents, qui se répartissent comme suit :

prospectus de base : 64 (34,40 %)

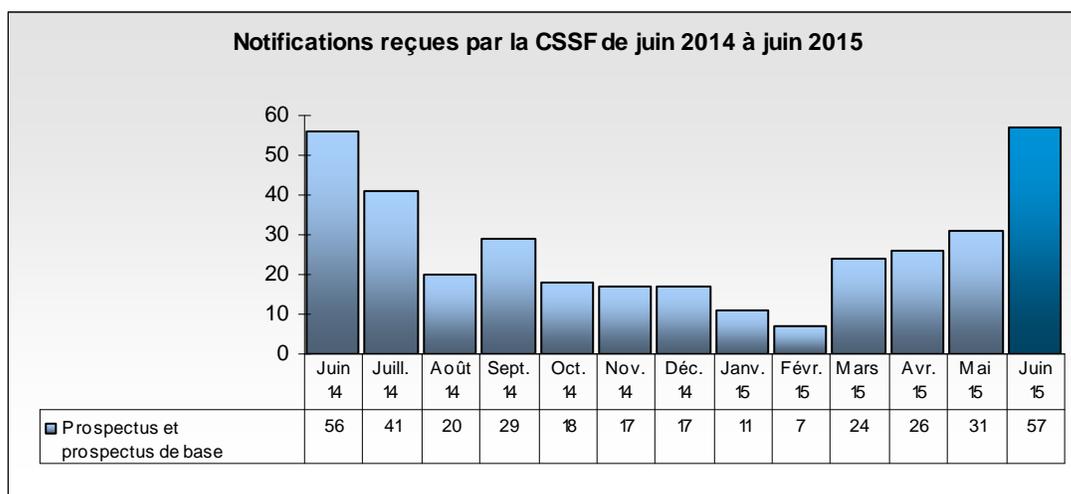
autres prospectus : 25 (13,44 %)

documents d'enregistrement : 2 (1,08 %)

suppléments : 95 (51,08 %)

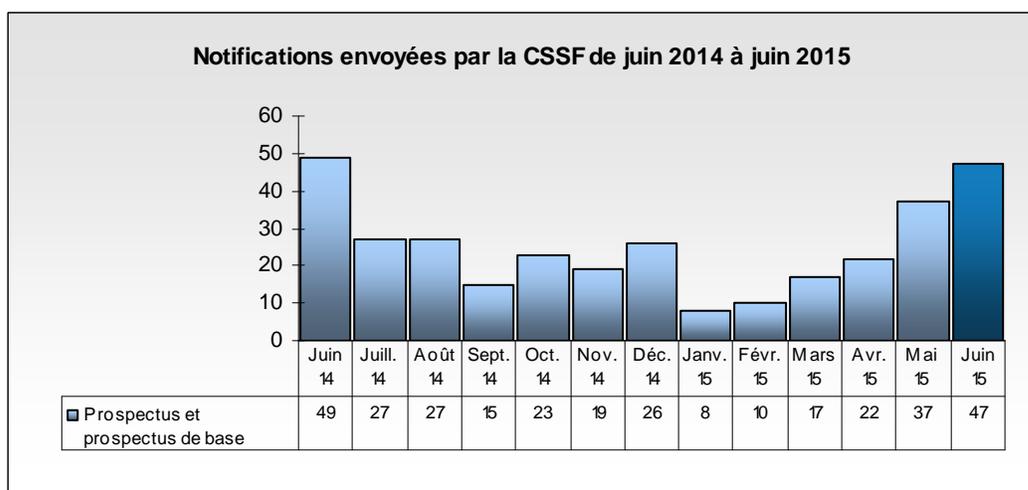
Commission de Surveillance du Secteur Financier

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de juin 2015, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 57 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 103 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de juin 2015, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 47 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 86 notifications relatives à des suppléments¹.

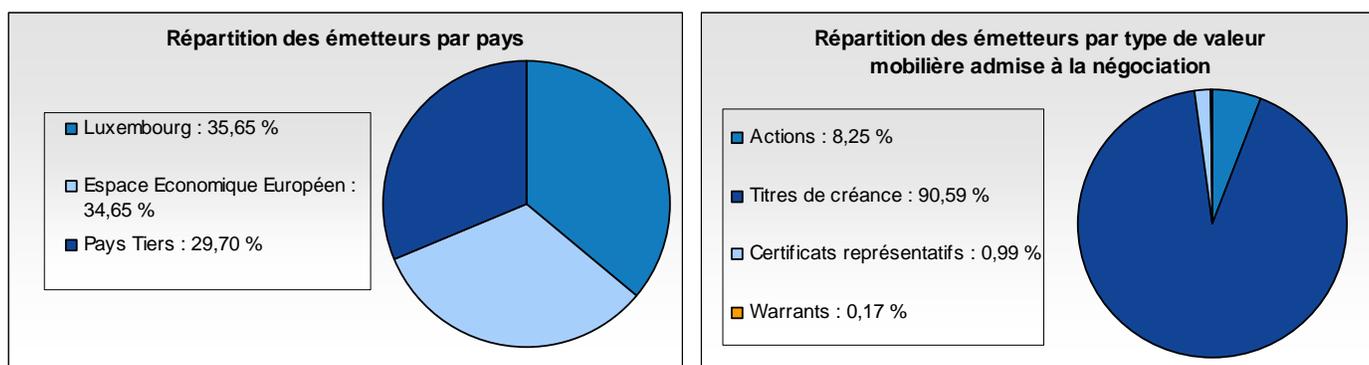
¹ Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 5 juin 2015, **un** émetteur a désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, **sept** émetteurs ont été radiés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 2 juillet 2015, **606** émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



LISTES OFFICIELLES

■ APPLICATION « ENTITES SURVEILLEES »

Suite à la mise en place de l'outil de recherche « Entités Surveillées » sur notre site Internet à l'adresse : <http://supervisedentities.cssf.lu/index.html?language=fr#Home>, tous les changements récents peuvent désormais être consultés en ligne sous « Changements récents » et téléchargés sous forme de fichier PDF ou CSV.

■ RETRAIT DECIDE PAR LA CSSF

Suite à la décision prise par la CSSF de retirer LINCOLN INVESTMENT FUND-SICAV-SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIe Chambre, siégeant en matière commerciale a, par jugement du 9 juillet 2015, déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation de LINCOLN INVESTMENT FUND-SICAV-SIF. Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita Lecuit et liquidateur M. Laurent Bizzotto.

Suite à la décision prise par la CSSF de retirer le fonds d'investissement spécialisé GROWTH FUND FOR RENEWABLE INFRASTRUCTURE (GFRI) de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIe Chambre, siégeant en matière commerciale a, par jugement du 9 juillet 2015, déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation du fonds d'investissement spécialisé GROWTH FUND FOR RENEWABLE INFRASTRUCTURE (GFRI). Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita Lecuit et liquidateur M. Laurent Bizzotto.

Suite à la décision prise par la CSSF de retirer le fonds d'investissement spécialisé UNIVERSAL PREMIUM FUND de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIe Chambre, siégeant en matière commerciale a, par jugement du 2 juillet 2015, déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation du fonds d'investissement spécialisé UNIVERSAL PREMIUM FUND. Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anick Wolff et liquidateur Madame Stéphanie Starowicz.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (10/07/2015)	144 ²	↘ 6 entités
	Somme des bilans (31/05/2015)	EUR 773,448 mia	↗ EUR 49,737 mia
	Résultat avant provision (31/03/2015)	EUR 1,58 mia	↗ EUR 0,22 mia
Etablissements de paiement	Nombre (10/07/2015)	9 dont 1 succursale	↗ 1 entité
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (10/07/2015)	5	↘ 1 entité
OPC	Nombre (10/07/2015)	Partie I loi 2010 : 1 903	↗ 46 entités
		Partie II loi 2010 : 399	↘ 58 entités
		FIS : 1 600	↗ 22 entités
		TOTAL : 3 902	↗ 10 entités
	Patrimoine global net (31/05/2015)	EUR 3 601,525 mia	↗ EUR 785,656 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (30/06/2015)	206	↘ 1 entité
	Somme des bilans (31/03/2015)	EUR 12,706 mia	↗ 2,626 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (30/06/2015)	180	aucune variation
Gestionnaires de FIA	Nombre (10/07/2015)	190	↗ 116
SICAR	Nombre (08/07/2015)	292	↗ 8 entités
Fonds de pension	Nombre (09/07/2015)	14	aucune variation
Organismes de titrisation agréés	Nombre (08/07/2015)	33	↗ 1 entité
Entreprises d'investissement	Nombre (10/07/2015)	108 dont 10 succursales	aucune variation
	Somme des bilans (31/05/2015)	EUR 6,378 mia	↗ EUR 2,392 mia
	Résultat net provisoire (31/05/2015)	EUR 148,431 mio	↗ EUR 85,641 mio
PSF spécialisés	Nombre (10/07/2015)	125	↘ 1 entité
	Somme des bilans (31/05/2015)	EUR 12,631 mia	↗ EUR 1,774 mio
	Résultat net provisoire (31/05/2015)	EUR 187,527 mio	↗ EUR 14,77 mio
PSF de support	Nombre (10/07/2015)	80	↘ 2 entités
	Somme des bilans (31/05/2015)	EUR 1,075 mia	↘ EUR 5 mio
	Résultat net provisoire (31/05/2015)	EUR 25,38 mio	↘ EUR 11,86 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (02/07/2015)	606	↘ 15 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (30/06/2015)	65 cabinets de révision agréés	↗ 3 entités
		250 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 23 personnes
		47 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers	↘ 1 entité
Emploi (31/03/2015)	Banques	25 682 personnes	↘ 462 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15)	3 621 personnes	↗ 353 personnes
	Entreprises d'investissement	2 417 personnes	↗ 61 personnes
	PSF spécialisés	3 560 personnes	↗ 112 personnes
	PSF de support	8 987 personnes	↗ 9 personnes
	Total	44 267 personnes	↗ 73 personnes ³

² Une différence avec le nombre relevé sous l'application « Entités surveillées » peut apparaître. Cette différence s'explique par le fait que la liste sous l'application inclut des banques déjà fermées, mais dont la fermeture n'a pas encore été confirmée par la BCE.

³ Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.